

SALARIÉS : FINANCER SA FORMATION

Dispositifs et publics

OPACIF

dont le



www.fongecif-idf.fr

CIF CDD

- Pour les salariés en CDD et les demandeurs d'emploi dont le dernier contrat est un CDD, ayant au moins 2 ans d'activité salariée au cours des 5 dernières années dont 4 mois de CDD consécutifs ou non.
- Pour les personnes ayant - de 26 ans au dépôt du dossier et ayant au moins 12 mois d'activité salariée au cours des 5 dernières années dont 4 mois de CDD consécutifs ou non.

CIF CDI

- Pour tout salarié du privé depuis au moins 2 ans, ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.

FHTT

(Formation hors temps travail)

- Pour tout salarié du privé ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.

AUTRES FINANCEMENTS

CPF

COMPTE PERSONNEL FORMATION
En remplacement du DIF



Pour tout salarié en activité ou demandeur d'emploi à partir de 16 ans (voir 15 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage).

www.moncompteformation.gouv.fr

AUTOFINANCEMENT

- Emprunts bancaires

AIDES PUBLIQUES

- Travailleurs handicapés,
- Jeunes de moins de 26 ans...

AIDES COMPLÉMENTAIRES

- Certains comités d'entreprise,
- Mutuelles, caisses de retraites...

www.travail-emploi.gouv.fr

EMPLOYEUR OPCA

(Organisme paritaire
collecteur agréé)

www.travail-emploi.gouv.fr

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

- Pour tout salarié en activité (CDI, CDD insertion et Contrat Unique Insertion).

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans ou les demandeurs d'emploi de + de 26 ans.

PLAN DE FORMATION

- Tout salarié en activité peut bénéficier des actions prévues par le plan de formation dès lors qu'il est titulaire d'un contrat de travail (CDI, CDD, intérim...).

SALARIÉS : FINANCER SA FORMATION

Objectifs et modalités

OPACIF

dont le



www.fongecif-idf.fr

Changer de métier, évoluer, se qualifier.

CIF CDD

- Rémunération comprise entre 80 et 100 % du salaire moyen perçu au cours des 4 derniers mois en CDD. Prise en charge du coût de la formation limité à 18 000 euros.

Changer de métier, évoluer, se qualifier.

CIF CDI

- Maintien de tout ou partie du salaire et une prise en charge du coût de la formation. Une autorisation d'absence de l'employeur est obligatoire.
- Prise en charge exclusivement sur les coûts de la formation. La formation doit être réalisée en dehors des horaires de travail et/ou sur vos congés, RTT...

AUTRES FINANCEMENTS

Se qualifier, se remettre à niveau (bureautique, français...), mettre en place une VAE (validation acquis expérience)

CPF

COMPTE PERSONNEL FORMATION

C'est vous qui décidez d'utiliser votre CPF pour un projet de formation. Vous cumulez des heures chaque année permettant d'accéder à une formation choisie sur une liste consultable sur votre espace CPF.

www.moncompteformation.gouv.fr

Compléter une compétence, se qualifier, se remettre à niveau, changer de métier.

AIDES PUBLIQUES

- **-26 ans** : se renseigner auprès des missions locales.
- **Travailleurs handicapés** : s'informer auprès de l'Agefiph, www.agefiph.fr
- **Autres** : crédits municipaux, financements des conseils généraux, conseils régionaux...

AIDES COMPLÉMENTAIRES

- Comité d'entreprise selon la taille de l'entreprise.

EMPRUNTS

- Possibilité de bénéficier de prêts et crédits étudiants.

EMPLOYEUR OPCA

(Organisme paritaire collecteur agréé)

www.travail-emploi.gouv.fr

Développer des compétences, se qualifier, changer de métier, évoluer.

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

- Maintien par l'employeur de la rémunération du salarié si la formation est sur le temps de travail.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- La rémunération varie en fonction de l'âge et du diplôme : de 55 à 100 % du SMIC.

Se qualifier, se remettre à niveau (bureautique, français...), s'adapter à son poste de travail, évoluer dans l'entreprise.

PLAN DE FORMATION

- En général à l'initiative de l'employeur selon les besoins de l'entreprise.
- Coût de la formation et rémunération pris en charge par l'employeur.